

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE**



REVUE D'INFORMATIONS OFFICIELLES

N° 101– ÉDITION DU 6 MARS 2017

SDIS de Meurthe-et-Moselle – 27a rue du Cardinal Mathieu – CS 14305 – 54043 NANCY CEDEX

Tél. 03 83 41 18 00 – Fax. 03 83 41 18 59

www.sdis54.fr

Dépôt légal 1297

- Édition du -6 mars 2017

SOMMAIRE

1 – Décisions du Bureau Conseil d'Administration

Bureau du conseil d'administration du 2 mars 2017

- DÉLIBÉRATION N° D2017_020 Approbation du procès-verbal de la séance du bureau du conseil d'administration du 19 janvier 2017
- DÉLIBÉRATION N° D2017_021 Accroissement temporaire et saisonnier d'activité. Extension du recours possible aux contrats aidés.
- DÉLIBÉRATION N° D2017_022 Recours au service d'aide au recrutement du centre de gestion 54
- DÉLIBÉRATION N° D2017_023 Mise en place du projet RIFSEEP
- DÉLIBÉRATION N° D2017_024 Modalités de remboursement des indemnités versées dans le cadre des conventions SPV SDIS54 / EMIZ EST
- DÉLIBÉRATION N° D2017_025 Communication sur le résultat d'un contentieux
- DÉLIBÉRATION N° D2017_026 Communication sur le résultat de contentieux. Audience correctionnelle
- DÉLIBÉRATION N° D2017_027 Autorisation d'ester en justice- Protection fonctionnelle
- DÉLIBÉRATION N° D2017_028 Communication sur le résultat d'un contentieux. Protection fonctionnelle
- DÉLIBÉRATION N° D2017_029 Autorisation de signature d'un bail de location pour un logement attribué par nécessité absolue de service.
- DÉLIBÉRATION N° D2017_030 Sorties de l'actif
- DÉLIBÉRATION N° D2017_031 Autorisation de signature d'un avenant à un marché public.

2 – Arrêtés réglementaires

- Arrêté fixant le tableau d'avancement au grade de commandant de sapeurs-pompiers professionnels du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle, pour l'année 2017

DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 2 MARS 2017



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

RÉUNION du 2 MARS 2017

DÉLIBÉRATION N° D2017_020 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 JANVIER 2017

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le procès verbal de la séance du bureau du conseil d'administration du 19 janvier 2017.

DÉLIBÉRATION N° D2017_021 ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITÉ. EXTENSION DU RECOURS POSSIBLE AUX CONTRATS AIDÉS.

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique Territoriale, et notamment l'article 3,1° et 3 2°;

Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** le président du conseil d'administration du SDIS à recruter du personnel au titre d'un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, à titre ponctuel et dans la limite du budget alloué à ce type de recrutement ;
- **autorise** le président du conseil d'administration du SDIS à signer le(s) contrat(s) de recrutement correspondant(s).
- **autorise** le président du conseil d'administration du SDIS à recruter du personnel au titre d'un contrat aidé « CUI-CAE », dans la limite du budget alloué à ce type de recrutement ;
- **autorise** le président du conseil d'administration du SDIS à signer le(s) contrat(s) de recrutement correspondant(s).

DÉLIBÉRATION N° D2017_022 RECOURS AU SERVICE D'AIDE AU RECRUTEMENT DU CENTRE DE GESTION 54

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** le SDIS 54 à recourir, en cas de besoin urgent de recrutement exceptionnel, au service de remplacement mis en place par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle ;

- **adopte** la convention cadre du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle telle que présentée en annexe ;

- **autorise** le Président du Conseil d'Administration du SDIS 54 à signer la convention cadre du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle permettant le recours à son service de remplacement ;

- **autorise** le Président du Conseil d'Administration du SDIS 54 à signer les demandes de mise à disposition individuelles élaborées pour chaque recours audit service, précisant les différentes modalités de recrutement (date, temps de travail, missions, etc.).

DÉLIBÉRATION N° D2017_023 MISE EN PLACE DU PROJET RIFSEEP

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Décide** de la validation du pilotage de projet et du calendrier prévisionnel proposé,

- **Autorise** le groupe de travail à engager des réflexions et à élaborer des propositions selon plusieurs scénarii budgétaires et demande à ce que le groupe de travail veille à ce qu'aucun agent ne subisse une perte de régime indemnitaire à titre personnel,

- **Décide** de reporter la réflexion sur la mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA),

- **Autorise** le groupe de travail à engager des réflexions et élaborer des propositions sur la base de critères équitables et objectifs au regard du poste détenu au sein des trois filières

DÉLIBÉRATION N° D2017_024 MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES INDEMNITÉS VERSÉES DANS LE CADRE DES CONVENTIONS SPV SDIS54 / EMIZ EST

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le modèle de convention dite de double engagement telle que présentée en pièce jointe,

- **autorise** son président à signer la dite convention

- **adopte** les modalités de remboursement des indemnités versées dans le cadre des conventions SDIS54/État Major interministériel de Zone Est (EMIZ EST) telles que précisées dans la convention cadre :

1. Le Centre Opérationnel de Zone de l'EMIZ Est transmet au SDIS 54 un état mensuel récapitulatif individuel
2. Le SDIS 54 verse les indemnités correspondantes au SPV
3. Le SDIS 54 adresse une demande de remboursement correspondante à la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises. (DGSCGC)
4. La DGSCGC procède au remboursement des indemnités versées

DÉLIBÉRATION N° D2017_025 COMMUNICATION SUR LE RÉSULTAT D'UN CONTENTIEUX

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu la délibération du conseil d'administration n°2014-77 du 9 juillet 2014,

Vu la délibération du bureau du conseil d'administration n°D2017-003 du 19 janvier 2017,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** de l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Nancy le 16 décembre 2016 dans l'affaire SDIS-X/X.

DÉLIBÉRATION N° D2017_026 COMMUNICATION SUR LE RÉSULTAT DE CONTENTIEUX. AUDIENCE CORRECTIONNELLE

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Prend acte** du jugement du tribunal correctionnel de Nancy du 23 décembre 2016,
- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à faire procéder aux différentes voies d'exécution nécessaire.

DÉLIBÉRATION N° D2017_027 AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE- PROTECTION FONCTIONNELLE

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** son Président à ester en justice devant le Tribunal Correctionnel de Briey dans l'affaire SDIS-X-X-X/X et à assurer la protection fonctionnelle des agents victimes,
- **autorise** son Président à ester en justice devant le Tribunal de Grande Instance de Nancy dans le cadre d'une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité dans l'affaire SDIS-X-X-X/XI et à assurer la protection fonctionnelle des agents victimes,
- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à mandater le cabinet d'avocats LAGRANGE-PHILIPPOT-CLEMENT-ZILLIG-VAUTRIN afin de représenter et conseiller l'établissement et ses agents, dans l'affaire SDIS-X- X/X et dans l'affaire SDIS-X-X-X/X,
- **autorise** son Président à liquider les avoirs et soldes d'honoraires de l'avocat,
- **autorise** le service département d'incendie et de secours à faire procéder aux différentes voies d'exécution nécessaires.

DÉLIBÉRATION N° D2017_028 COMMUNICATION SUR LE RÉSULTAT D'UN CONTENTIEUX. PROTECTION FONCTIONNELLE

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu la délibération n°D2016-129 du bureau du conseil d'administration du 17 novembre 2016,

Vu la délibération n°D2017-004 du bureau du conseil d'administration du 19 janvier 2017,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** de la décision rendue par le Tribunal Correctionnel de Briey le 8 décembre 2016 dans l'affaire SDIS-X/X,

- **prend acte** de la décision rendue par le Tribunal Correctionnel de Nancy le 12 janvier 2017 dans l'affaire SDIS-X-X-X/X.

DÉLIBÉRATION N° D2017_029 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL DE LOCATION POUR UN LOGEMENT ATTRIBUE PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE.

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu la délibération du conseil d'administration du 23 décembre 2004 relative à l'attribution des logements de fonction,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le bail de location entre le service départemental d'incendie et de secours et Monsieur X portant sur une maison, située au X, dont le loyer mensuel est fixé à 810 euros et destiné au logement attribué par nécessité absolue de service du Lieutenant X, affecté au groupement territorial de Lunéville et amené à réaliser des gardes en tant que chef de groupe sur le secteur de Lunéville,

- **adopte** le bail de location entre le service départemental d'incendie et de secours et Madame X, portant sur une maison, située X, dont le loyer mensuel est fixé à 810 euros et destiné au logement attribué par nécessité absolue de service du Capitaine X, affecté au groupement de planification et de coordination opérationnelles et amené à réaliser des gardes sur le secteur de Pont à Mousson,

- **autorise** le président du conseil d'administration du SDIS à signer lesdits baux tels que présentés en annexe

DÉLIBÉRATION N° D2017_030 SORTIES DE L'ACTIF

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** la vente, donation ou destruction des matériels tels que détaillés dans le tableau joint à la présente délibération,

- **autorise** leur sortie de l'actif.

DÉLIBÉRATION N° D2017_031 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT À UN MARCHÉ PUBLIC.

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°1 au marché n°54-15-42 relatif aux travaux pour la construction du centre de secours de Dieulouard, lot n°9 Carrelages, attribué à la société LAGARDE ET MEREGNANI dont les termes sont joints en annexe.

ARRÊTÉS RÉGLEMENTAIRES



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE ET MOSELLE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n°2001-682 du 30 juillet 2001 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants-colonels et colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des officiers de sapeurs-pompiers professionnels de catégorie A en date du 29 novembre 2016 ;

ARRÊTENT

Article 1^{er} – Le tableau d'avancement au grade de Commandant de sapeurs-pompiers professionnels du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle est établi, au titre de l'année 2017, dans l'ordre suivant :

N°1 – Yoann **FRANZETTI**
N°2 – Nicolas **BOUVIER**
N°3 – Alexandre **FEIVET**
N°4 – Xavier **LEROY**
N°5 – Gérald **MAHE**
N°6 – Nicolas **XHAARD-BOLLON**

Article 2 - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 - Le Préfet de Meurthe-et-Moselle et le Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours Meurthe-et-Moselle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Fait à Paris, le **31 DEC. 2016**

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours de Meurthe-et-Moselle

Gauthier BRUNNER

Pour le ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la doctrine
et des ressources humaines

Jean-Philippe VENNIN